



VOTRE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KIRRWILLER



Photo E. GAENTZLER

Les dernières nouvelles de KIRRWILLER ...

Les décisions du conseil municipal
P. 5 à 9

Cérémonie du 11 novembre
P. 14

Cérémonie des vœux P. 15

DU COTE DE La COMCOM

Après l'enquête publique,
la **validation finale du
PLUi** - Plan de zonage
P. 11 et 12

Des sites internet tout
beaux tout neufs ! P.13

EVENEMENTS

Fête des séniors
P. 16 et 17

Fête de Noël de l'école
P. 20 et 21

Séance dédicace du roman
d'Annelise WENDLING
« **YERRI** » : samedi 8 février de
14h à 17h –salle cour de l'école

Des services à votre service !

MAIRIE PRATIQUE

Infos mairie :

Secrétariat :

Annabelle HIRLIMANN

Tél : 03.88.70.71.84

Fax : 03.88.70.92.84

Mail : mairie.kirrwiller-67@orange.fr

Site internet : www.kirrwiller.eu

Boîte aux lettres mairie située sur la gauche du bâtiment école au droit de l'arrêt de bus

Accueil du public et permanences :

Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Le vendredi de 18 h à 19 h

Infos Ecole:

Tél. Ecole Kirrwiller: 03.88.70.90.81

Tél. Mat Obermodern: 03.88.90.80.97

Contact Paroisse catholique :

M. Le Curé Cyrille LUTZ 03.88.70.00.51

Contact Paroisse protestante :

M. Le Pasteur BAUER Jérôme
03.88.02.23.84

Trésor public de Bouxwiller :

15, rue des Mines
67330 BOUXWILLER

Tél. : 03.88.70.70.15

Fax : 03.88.70.71.28

!!!Horaires d'ouverture :

Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

Fermé les mercredi et vendredi.

Communauté de Communes du Pays de Hanau:

10, rue de Modern
67330 BOUXWILLER

Tél 03.88.71.31.79

Email : secretariat@pays-de-hanau.com

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de
14h00 à 17h00

Mardi : fermé au public

Mercredi et vendredi : fermé le matin - de
14h00 à 17h00

La Poste de Bouxwiller :

Tél. : 36 31

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et
14h00 à 17h00 Samedi : 8h30 à 12h00



Le Mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

voilà, l'heure de tourner la page est arrivée.

Un mandat de 1er adjoint et 4 mandats de maire, même si un mandat a été très court, vous marquent durablement.

J'ai l'âge de passer la main à une nouvelle équipe qui saura, j'en suis sûr, contribuer au bien-être des habitants et au développement harmonieux de notre belle commune.

J'ai eu l'honneur de représenter notre commune à la Comcom en tant que vice-président, et de représenter la Comcom au SCOT, au Pays de Saverne plaine et plateau, au PETR et au Smictom.

Je souhaite bonne continuation à notre village en souhaitant qu'il se développe dans tous les domaines avec le soutien de l'ensemble des Kirrwillérois notamment le développement de nos deux entreprises phares.

Gardez dans votre cœur le sourire et « blíwe gsund » et je vous souhaite avec un peu de retard, une excellente année 2020, qu'elle vous apporte joie, bonheur et vous garde en bonne santé.

Bien à vous,
Patrice Diétler
Maire

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Mme GRAFF Irène, née le 03/01/1930— 90 ans
Mme BECKER Madeleine, née le 05/01/1926 - 93ans
M. BOOSS Roger, né le 11/01/1937 - 83 ans
Mme BOOSS Irène, née le 20/01/1947—73 ans
Mme STOLTZ Marguerite, née le 29/01/1929 - 91 ans
Mme KERN Marthe née le 30/01/1937 - 83 ans
Mme KIEFFER Monique, née le 01/02/1936—84 ans
M. WACK Raymond, né le 11/02/1947—73 ans
M. KELLER Albert, né le 17/02/1949—71 ans
M. SIEFERT Georges, né le 24/02/1947—73 ans
M. KLIPFEL Bernard, né le 03/03/1942—78 ans
Mme SCHAEFFER Marguerite, née le 06/03/1931 - 89 ans
M. DIEMERT Etienne, né le 15/03/1949—71 ans
M. JACOB Georges, né le 16/03/1928 - 92 ans
M. ETLING Jean, né le 28/03/1928 - 92 ans
Mme ANDRES Anne-Marie, née le 29/03/1940—80 ans
M. WOLLJUNG Jean-Pierre, né le 29/03/1948—72 ans
M. MULLER Roger, né le 29/03/1949—71 ans
Mme BECKER Marianne, née le 01/04/1939 - 81 ans
M. DIETLER Patrice, né le 01/04/1949—71 ans
Mme BAUER Anneliese, née le 04/04/1941—79 ans
M. WEIBEL Jean-Pierre, né le 05/04/1940 - 80 ans
M. HUTT Daniel, né le 11/04/1935 - 85 ans
Mme GEBHARDT Marlise, née le 14/04/1940—80 ans
Mme JAUNIAUX Agnès, née le 28/04/1944—76 ans
M. BONNEVILLE Jean-Paul, né le 06/05/1940—80 ans
M. SCHOLLER Georges, né le 15/05/1939—81 ans
Mme DIEMERT Yvette, née le 28/05/1948—72 ans
Mme KRIEGER Noémi, née le 29/05/1926—94 ans
Mme MATT Suzanne, née le 31/05/1939—81 ans
Mme HUTT Annie, née le 25/06/1948—72 ans
M. ANDRES René-Louis, né le 25/06/1939—81 ans
Mme BECKER Marthe, née le 02/07/1929— 91 ans
Mme WOLLJUNG Liliane, née le 03/07/1949—71 ans
M. KISTER Théophile, né le 21/07/1949—71 ans
M. BEYRATH Daniel, né le 26/07/1946—74ans
M. WEESS Lucien, né le 27/07/1925—95 ans
Mme KLIPFEL Bernadette, née le 25/08/1949—71 ans
M. WELSCH Jean-Michel, né le 03/01/1950—70 ans
M. ROTH Freddy, né le 21/02/1950—70 ans
Mme HALTER Marianne, née le 2 août 1950—70 ans
M. ROUCHET Jean-Pierre, né le 6 août 1950—70 ans

Oula la...
Une année de plus !



NAISSANCES

* FISCHER Talya,

Née le 25 avril 2019

De FISCHER Jason et

MATTER Mélissande

* HUEBER HENRY Arthur,

né le 28 août 2019

De HUEBER Nicolas et HENRY Lisa

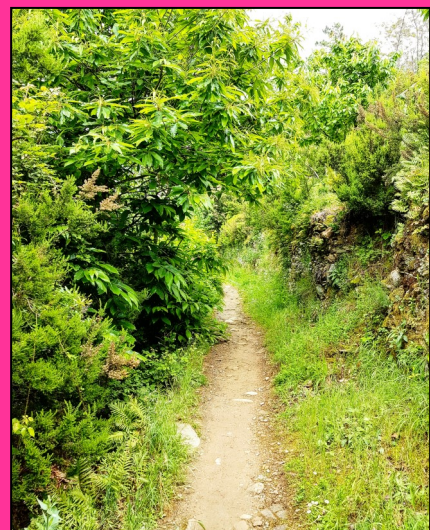
* LIEBENGUTH Mia

Née le 16 octobre 2019

de LIEBENGUTH Frank et

GEORGESCU Mara

La municipalité adresse ses plus sincères félicitations, aux heureux parents.



DECES

Nos sincères condoléances à la famille de :

Mme HAUG épouse KAEUFLING Céline, décédée à KIRRWILLER le 30 octobre 2019 à l'âge de 44 ans.



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

La municipalité réitère tous ses vœux de santé, bonheur et longévité à **Mmes DECKER Emma, ETLING Marie et GRAFF Irène**, ainsi qu'à **M. KERN Robert** qui ont eu le plaisir de souffler leurs nombreuses bougies en présence des élus.



ETLING Marie
90 ans le 2 septembre 2019



KERN Robert
85 ans le 7 août 2019



GRAFF Irène
90 ans le 3 janvier 2020



DECKER Emma
La jeune centenaire de Kirrwiller
depuis le
19 août 2019 !!!

MARIAGES

La municipalité adresse toutes ses félicitations
à **Danielle WEBER et Patrick RE**
Qui se sont dit « oui » le 31 août 2019



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 octobre 2020

Achat tracteur et remorque pour le service technique communal :

Considérant la nécessité de remplacer l'actuel véhicule Kubota arrivé à limite d'usure malgré de nombreux frais de réparations engagés ces dernières années, il a été décidé de mandater le groupe de travail (M. BALTZER Jean-Michel, M. NAUDIN Pierre, M. WICK Albert, M. HALTER Gérard, M. HOUDE Laurent) en charge du dossier pour procéder au choix final, de l'équipement le plus adapté à l'usage envisagé. Des offres ont notamment été établies par Bas-Rhin MOTOCULTURE de Mommenheim, Ets DIEBOLD de Ringendorf, AGRIMAT de Hochfelden, CLAAS Est de Brumath et TECHNIQUES AGRICOLES de Hofhengoeft

Après étude des différentes offres et prise en compte des différents avis qui divergent, notamment quant à la nécessité d'équiper l'engin d'un chargeur et d'un godet, **il décidé A l'UNANIMITE** d'affiner les besoins en équipements et que les membres du groupe de travail en charge de ce dossier, se rendent chez les différents concessionnaires afin de négocier l'offre la mieux disante et procéder au choix final dans la limite d'un budget de 48.500,-€ TTC tous accessoires et formalités compris. En ce qui concerne la remorque, l'ancienne citerne n'étant pas homologuée et étant par ailleurs trop grande pour être attelée au Peugeot Partner, une remorque plus petite permettrait qu'on y installe un dispositif d'arrosage et servirait également pour le transport de petit matériel et matériaux. La grande remorque servant à transporter la tondeuse serait conservée et pourra être attelée sur le futur tracteur dès que l'achat aura été finalisé.

Il est décidé à l'UNANIMITE que le groupe en charge de ce dossier procède aux différents comparatifs auprès des fournisseurs et fasse part du choix final lors de la prochaine réunion du conseil municipal dans les limites d'un budget de 3.000 € TTC.

Chèques cadeaux – Noël des enfants 2019 :

Il est décidé A l'UNANIMITE de remettre un chèque cadeau de 15,-€ sous forme de bon d'achat aux enfants âgés de 3 à 10 ans, domiciliés dans la commune de KIRRWILLER (famille ayant effectué les démarches déclaratives en mairie). Ces bons d'achat seront valables jusqu'au 31 janvier 2020 auprès de la librairie LILEBUL à Bouxwiller et auprès de HELFRICH FARRJOP à Kirrwiller)

Projets travaux bâtiments et logements communaux – mission de relevés des bâtiments :

M. Le Maire rappelle la réflexion en cours quant aux différentes possibilités de rehabilitation et d'aménagement du bâtiment école, du presbytère catholique et de l'ancienne caserne des pompiers. Contact a été pris avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) qui a conseillé dans un premier temps de solliciter différents cabinets d'architecture pour une mission de relevés des bâtiments. Ces relevés (plans de tous les niveaux et coupes des bâtiments) permettront d'avoir une base de travail pour affiner la réflexion sur les futurs projets. Après analyse des quatre offres réceptionnées en mairie, **il est décidé A l'UNANIMITE**, de retenir l'offre du Cabinet d'architecture Claire KELLER de WINGEN Sur MODER, au tarif de 3.640,-€ HT pour la réalisation des relevés des bâtiments communaux précités.



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Subvention Association des Maires de France :

Il est décidé A L'UNANIMITE, que la commune prenne en charge les 95,-€ de frais d'inscription de M. le Maire au 102^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

Choix final Achat tracteur et remorque pour le service technique communal :

Après un comparatif des prix quant aux équipements, accessoires et services proposés, de la fiabilité des marques et de la disponibilité des pièces de rechange en cas de pannes ou nécessités de réparation et entretien, comparatif du type d'équipements proposés, il est décidé A L'UNANIMITE de retenir l'offre la mieux disante qui est celle de l'entreprise DIEBOLD de Ringendorf pour un montant de **33.900,-€ HT, tracteur et tous équipements compris**. L'offre intègre toute la signalétique réglementaire conforme au code de la route, une garantie constructeur de deux ans et une extension de garantie supplémentaire de 3 ans.

Concernant les différentes propositions pour l'achat d'une **remorque**, il est également décidé A L'UNANIMITE de retenir l'offre de la Sté DIEBOLD de Ringendorf pour un modèle à double essieux basculante, finition galvanisée de marque LIDER au prix de **2.980,-€ HT, options comprises**(roues de secours, support et réhausses grillagées de 60 cm.



Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) pour les investissements qu'elle a réalisés en 2017 en matière d'éclairage public :

Il est décidé A L'UNANIMITE de **VERSER** à la CCHLPP, un fonds de concours communal d'un montant de **514,00 €** pour les investissements en matière d'éclairage public réalisés dans la commune en 2017 (Modification sur câblage EP et prises sur mâts rue principale : **1 028,00 €**)
Soit versement d'un fonds de concours équivalent à 50% de la dépense.

Suppression de la régie photocopies :

Cette régie étant très peu sollicitée et au vu de la faible demande des usagers., il est décidé A L'UNANIMITE de la supprimer à compter du 1er janvier 2020. Les administrés pourront bien sûr venir en mairie durant les heures de permanence pour demander des photocopies, mais à titre gratuit. (dans la limite du raisonnable bien sûr).

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Consultation achat défibrillateur pour la salle des fêtes :

Par décret du 19 décembre 2018, obligation est faite aux établissements recevant du public de Cat.5, de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. La sous-commission départementale de sécurité (SCDS) a rendu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle des fêtes à l'issue de sa visite périodique en date du 24 juillet 2019, mais a fait part des prescriptions suivantes : obligation d'installer un défibrillateur automatisé externe (DAE) dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès, avant le 1^{er} janvier 2020.

C'est pourquoi il est décidé A L'UNANIMITE de faire installer un défibrillateur à la salle des fêtes d'autoriser M. Le Maire à solliciter les devis auprès de plusieurs entreprises spécialisées et à retenir l'offre la mieux-disante .

Prélèvement à la source : autorisation de signature d'une convention avec l'association Foncière (AF) de Kirrwiller pour le paiement de l'indemnité de la secrétaire de l'AF :

Considérant que si, une association foncière dont le n° de Siret est différent et distinct de celui du budget collectivité, décide de verser une indemnité à sa secrétaire de mairie elle doit normalement mettre en place un train de paie et procéder aux déclarations chaque mois notamment pour le prélèvement à la source et considérant que cette mise en place, pour une indemnité qui n'est versée qu'une fois par an, paraît lourd et certainement coûteux en termes de logiciel de paie, il est décidé A L'UNANIMITE d'intégrer cette indemnité dans le train de paie de la commune en une fois, à savoir au mois de novembre, charge à l'association foncière de reverser la somme correspondante à la commune. Une convention sera signée entre la commune et l'Association Foncière afin de formaliser la procédure.



Assu-

rance

des risques statutaires :

Considérant que la nouvelle offre réceptionnée est la moins disante, il est décidé de valider le contrat proposé par GROUPAMA (CIGAC), pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, garantie pour les agents CNRACL à hauteur de 4,55% et agent IRCANTEC de 1,18%, franchise de 10 jours pour maladie ordinaire dans les deux cas.

Délibération fixant les exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement :

La taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire de la commune de KIRRWILLER par délibération du 28/11/2011, **au taux de 2%**. Un abattement de 50 % est automatiquement appliqué pour les 100 premiers m² des locaux d'habitation et leurs annexes, certains logements sociaux et les locaux à usage industriel ou artisanal.

Il n'avait pas été décidé d'appliquer des exonérations complémentaires sur certains types de constructions ou aménagements. La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme et est destinée au financement des équipements publics. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Les taux sont fixés pour un an et tacitement reconduits en l'absence de nouvelle délibération. C'est le document d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier en cours qui confère la TA de droit aux communes et le taux instauré avant le 30 novembre de l'année qui précède qui sera applicable.

Il est décidé A L'UNANIMITE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à **2%** sur l'ensemble du territoire communal, mais **d'exonérer TOTALEMENT en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers de moins de 20m² soumis à déclaration préalable.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Présentation du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement :

Prix de l'assainissement pour 120 m³ :

Part fixe : 38 € HT/hab/an Part variable : 0,97€ HT/m³

Redevance d'assainissement du périmètre : 1,29 € HT/m³

Prix du service d'assainissement redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,672 € TTC/m³

L'année 2018 a été marquée par les très fortes surcharges organiques en entrée de station d'épuration dues à l'augmentation de l'activité d'IDHEA Hochfelden (ex la Case aux Epices). Il a été nécessaire de mettre en place des traitements complémentaires et des aménagements d'horaires pour permettre le bon traitement des effluents. Cette société a représenté plus de 8.000 équivalents habitants, en dépassement très significatif de son autorisation. L'entreprise n'a pas respecté son autorisation et atteint des niveaux de rejets problématiques pour le fonctionnement des installations de traitement (pointe à 20.000 équivalents habitants dépassant la capacité totale de la station !). Elle fait l'objet de pénalités financières importantes, calculées avec l'exploitant de la station de traitement suite à ces événements de pollution. Dans le cadre de l'extension projetée de l'usine, le SICTEU et le SDEA ont demandé à l'entreprise de se mettre en conformité. L'entreprise a lancé une étude dont les conclusions et résultats ne sont pas connus à ce jour.

L'ensemble des eaux usées collectées soit 1.419.544 m³ a été traité.

Le taux de conformité des rejets est de 100 %.

A titre d'information, pluviométrie annuelle : 2018 = 388 mm, 2017 = 373 mm, 2016 = 605 mm, 2015 = 374 mm et 2014 = 526 mm.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Loyers 2020 des logements communaux :

L'indice de référence des loyers présentant une variation annuelle (1^{er} trimestre 2019 / 1^{er} trimestre 2018) de + **1,70 % il est décidé A L'UNANIMITE** de revaloriser les loyers comme suit pour 2020 :

Logement ancienne CMDP—60, rue Principale : **481,87 €/mois**

Logement étage bâtiment école—35, rue Principale : **521,24 €/mois**

Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 :

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des **annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater des **dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus et les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Il est décidé à l'UNANIMITE d'autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 de la Commune de Kirrwiller comme suit

Chap. budg. 21

Prév. Budgétaires 2019 : 272.329,- €

Autorisations 2020 : 68.072,25 €

Attribution de subvention à la MJC :

Il est décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 15% à la MJC pour les achats de matériel de cuisine qu'elle a réalisés en 2019, soit 51,92 € pour une facture de 347,-€ TT. Il est également décidé d'accorder une réduction de 348,-€ sur la facture annuelle 2019 relative à la mise à disposition de la salle des fêtes, du fait de la réalisation par la MJC des travaux d'enlèvement des thuyas et du nettoyage du terrain de tennis.

(Nota : facture annuelle loc SDF = 1.348 €).

Défibrillateur :

Le défibrillateur a été commandé auprès de la Sté Cardia pulse pour un montant de 1.607,-€ HT. (+30,-€ HT de livraison). Il sera installé sous la coursive de la salle des fêtes à l'extérieur, d'ici le mois de janvier 2020. Une formation à destination de toute la population, sera proposée par le fournisseur dès que l'installation aura été finalisée.

Une invitation sera distribuée à toute la population afin de l'informer de la date de cette formation.

SEANCE DU 29 JANVIER 2020

Délégation exercice du droit de préemption urbain (DPU) :

Par délibérations du 19/12/2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (ComCom HLPP), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Hanau a été approuvé et le DPU instauré dans toutes les communes membres sur la totalité des zones U et AU du PLUi, dont la commune de **KIRRWILLER**. Le DPU pourra être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Il peut également être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites opérations et actions d'aménagement.

Il est décidé A L'UNANIMITE de donner délégation à M. Le Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain. Il sera régulièrement rendu compte aux membres du conseil municipal des Déclarations d'Intention D'aliéner (DIA) renseignées et visées dans le cadre de cette délégation.

Validation de l'état des restes à réaliser 2019 :

Il est décidé de valider A L'UNANIMITE, l'état des restes à réaliser suivant au budget primitif 2020, **section investissement – DEPENSES**

Chap. 21	Art. 21571	Accessoires tracteur (chargeur, relevage, lame à neige et et benne de reprise)	8.550,00 €
Chap. 21	Art. 21568	Défibrillateur	1.964,40 €

Subvention AGF 2020 – périscolaire :

Conformément à ce qui avait été demandé par délibération n°7 du 5 février 2019, la **CLECT** avait entériné le remboursement à la commune par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charges, de la participation financière demandée par les AGF en 2019.

Considérant que la ComCom Hanau La Petite Pierre s'est engagée à rembourser cette dépense tant que les travaux d'agrandissement du périscolaire d'Obermodern n'étaient pas terminés, il est décidé A L'UNANIMITE de verser une subvention à l'AGF du Bas-Rhin d'un montant de 40.539,-€ pour l'année 2020, au titre des frais de fonctionnement du périscolaire de Kirrwiller, pour compensation des contraintes de service public liées à la gestion de cet accueil « cantine ». La prise en charge de l'intégralité de cette subvention sera à nouveau sollicitée auprès de la ComCom Hanau La Petite Pierre dans le cadre de l'attribution de compensation 2020.

CHEMIN DES LUMIERES 2019

Beau moment de rencontre et de partage œcuménique en ce vendredi 29 novembre 2019 pour l'entrée dans le temps de l'avent. Rendez-vous avait été donné à l'église catholique. L'occasion de se réunir pour allumer les Lumières... pour éclairer notre route, regarder en nous-même et y découvrir une Lumière qui illuminera notre parcours.

Après avoir effectué un parcours magique dans les rues de Kirrwiller et quelques belles haltes animées dans les cours de M. BONNEVILLE, de la famille KERN et des époux HUTT, la joyeuse petite troupe a terminé son parcours par un sympathique goûter au foyer protestant, autour des gâteaux et autres petites douceurs confectionnés par les participants et leurs familles.



PETITS RAPPELS ET AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

AVIS AUX PROPRIETAIRES CANINS

Afin d'éviter tout incident mais également par égard pour les personnes qui auraient peur des chiens, merci de bien vouloir tenir votre ou vos chiens en laisse sur la voie publique.

MERCI POUR LE RESPECT DE CES CONSIGNES

Par ailleurs, les aboiements d'un chien peuvent être considérés comme des troubles anormaux du voisinage. Nous appelons donc à la vigilance des propriétaires de chiens pour une meilleure qualité de vie dans la commune.

LES CROTTES... UN FLEAU !!!

Nous rappelons une nouvelle fois que les trottoirs, les espaces verts, les abords et le parking de la salle des fêtes, le cimetière, ne sont pas des crottoirs et ne sont pas à utiliser comme « toilettes pour chiens » !

Un « accident » en cours de promenade est bien évidemment toujours possible, c'est pourquoi nous vous demandons d'être équipé de manière à pouvoir ramasser les déjections de votre animal et les mettre ensuite dans vos poubelles.

CIMETIERE

Les traitements phytosanitaires étant désormais réglementairement proscrits, la commune informe les administrés que plus aucun traitement des mauvaises herbes ne sera effectué au cimetière.

L'herbe qui pousse entre les tombes sera régulièrement tondue, pour arriver à un résultat final d'ici quelque temps équivalent à du gazon rustique.

Merci à tous ceux qui œuvrent tout au long de l'année pour faire de notre cimetière un lieu agréable, paisible et qui par leurs actions (désherbage, ramassage des pots en plastique, tri vers le compost...) contribuent à son entretien.

UN LIVRE RARE

KIRRWILLER

L'histoire de ses habitants au cours des siècles

Les Editions de Provence

Souscrivez avant le 15 février 2013 à un tarif préférentiel pour une parution en avril 2013. Prix de vente en souscription 33,00 €. Prix après parution 38,00 €

À l'initiative de Monsieur le Maire, Patrice Dietler et du conseil municipal de Kirrwiller fin 2008, a été constitué un groupe de travail ayant pour objectif de recenser les noms des fermes « Hofnamen » et de retrouver des faits historiques dans le but de rédiger un livre sur notre commune de Kirrwiller.

**UNE BELLE IDÉE
DE CADEAU !!**

Quatre ans plus tard, après de nombreuses heures de recherches dans les archives, de transcription de textes anciens, de dépouillement d'actes paroissiaux par une dizaine de personnes coordonnée par Gérard Halter nous avons atteint notre objectif, vous transmettre quelques pages inédites de notre histoire locale.

La première partie de ce livre retrace dans les grandes lignes l'histoire de Kirrwiller depuis les premières traces humaines jusqu'au milieu du XX^e siècle. Elle est composée d'une vingtaine d'articles illustrés de cartes d'époque et de documents d'archives.



Au fil des pages le village se dévoile d'hier à nos jours. Des vestiges et traces laissés par les romains, à Adalhelm et son frère Millo qui transmettent en l'An 840 tous leurs biens à l'abbaye de Wissembourg. Du règlement communal de 1495 qui décrit la vie locale et économique du village au XV^e siècle. La construction et la légende de l'étang du Duntzenbruch sont révélées lors d'un différent opposant en l'An 1601 les communes de Kirrwiller et d'Obermodern. Un état des lieux du village à la fin de la guerre de Trente Ans sera suivi d'un second rapport en l'An 1672 décrivant les différentes propriétés.



Vous découvrirez également la description précise de notre village délivrée par le Terrier de 1723, Kirrwiller au milieu du XIX^e siècle à travers un rapport cantonal, l'histoire religieuse depuis ses origines jusqu'à la construction de nos deux églises actuelles, l'émigration au XIX^e siècle et l'hommage à nos morts des deux dernières guerres mondiales.

Toujours disponible en
mairie au tarif de 38,-€

KIRRWILLER

L'histoire de ses habitants
au cours des siècles



Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est demandé aux parents et accompagnateurs des enfants qui fréquentent le RPIC Kirrwiller-Bosselshausen, de les faire traverser la route **SUR LE PASSAGE PIETONS** se trouvant juste en face de l'école.

Merci de ne pas traverser ou les faire traverser en dehors du passage pour éviter tout accident.

Il est également rappelé aux automobilistes qu'une grande partie de la rue Principale est limitée à la vitesse de 30 KM/H, notamment devant l'école. Merci à chacun de respecter cette limitation pour la sécurité de tous.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

Hanau-La Petite Pierre

LES BRÈVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE

Maison de l'Intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller
Tél. : 03 88 71 31 79 - Mél : accueil@hanau-lapetitepierre.alsace



Suivez-nous sur Facebook : Communauté de Communes de

Opposabilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) depuis le 27 décembre 2019

Le PLUi du Pays de Hanau a été approuvé par décision du Conseil Communautaire du 19/12/2019. Il est opposable à toutes autorisations du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable,...) délivrées depuis le 27 décembre dernier.

Comment consulter le PLUi du Pays de Hanau :

Vous pouvez consulter dès maintenant l'intégralité des documents se rattachant au PLUi du Pays de Hanau sur le site de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (rubrique PLUi) :

<https://www.hanau-lapetitepierre.alsace/actualite/plui/>

Voir en page suivante, le plan de zonage approuvé **pour la commune de KIRRWILLER.**

Ouverture d'un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) :

Dans le cadre de son engagement en faveur de la petite enfance, la Communauté de Communes a ouvert le 16 octobre dernier en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales une nouvelle structure dédiée au soutien à la parentalité : un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à Ingwiller.

Le LAEP est un espace convivial où sont accueillis les jeunes enfants de la naissance à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (oncle, tante, grands-parents...). Les futurs parents sont également les bienvenus.

Tout à la fois, lieu d'écoute, de découverte et de socialisation, le LAEP propose un service de proximité qui encourage les liens, la parole et où le jeu est un support pour favoriser la relation adulte-enfant. Les usagers s'y rencontrent en toute convivialité et peuvent partager leurs expériences, trouver des conseils. L'enfant y développe son rapport à lui-même, aux autres et au monde. C'est aussi un endroit où les parents peuvent faire une pause dans leur quotidien et rompre l'isolement.

Ce n'est pas un mode de garde, car l'adulte est présent durant toute la durée de l'accueil et à l'entière responsabilité de l'enfant qu'il accompagne.

Service est gratuit - fréquentation libre dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - Maison de la petite enfance - 3b, rue du Fossé – 67340 Ingwiller - Tél. 03 88 89 69 50

Horaires : Mercredi de 14h à 18h et vendredi de 8h15 à 12h15

Vergers pour la biodiversité :

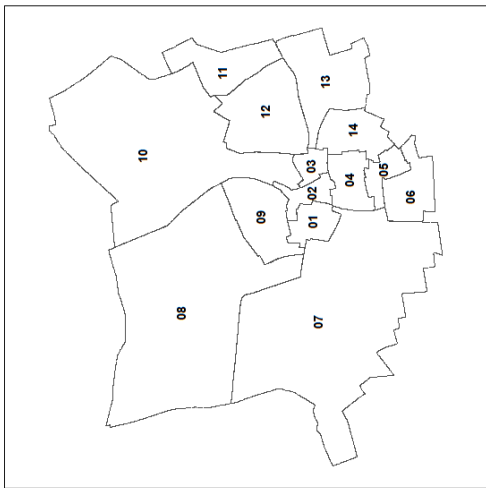
Vous souhaitez planter ou entretenir un verger ?

Grâce à son nouveau dispositif « Vergers pour la biodiversité », la Communauté de Communes peut vous accompagner dans ce projet par la prise en charge de l'achat de plants ou la taille de 3 à 6 arbres fruitiers.

Des propositions existent également pour les vergers écoles et conservatoires.

Modalités de candidature et conditions d'éligibilité à retrouver sur notre site : www.hanau-lapetitepierre.alsace ou par téléphone au : 03 88 71 39 18.





LISTE des emplacements réservés

BENEFICIAIRE
Commune de Kirrwiller

NUMERO | **VOCATION** | **VOIE de délimitation de la zone d'activités de Kirrwiller**

▭ limite de zone

▨ emplacement réservé

▭ secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

maitre d'ouvrage :
Communauté de communes Hanau - La Petite Pierre

PLUi du Pays de Hanau

REGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 18
Commune de KIRRWILLER

PLUI APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19/12/2019

A. Bouxwiller, le
M. Jean ADAM, le Président

conduite d'études :
OTE Ingénierie

1:2 000

